



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°173/2022
du Conseil communautaire
Séance du 24 octobre 2022**

Date d'envoi de la convocation = 18 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 74
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Michèle HOOGE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Jennifer OBID, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Jean-Yves CHAPELET à Benoît TRICHOT, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Olivier JOUVE, Ghislaine DE VERDUZAN à Catherine PECASTAING, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Hervé GINOT à Daniel MOUCHETANT, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Alain POMMIER à Thierry VINCENT, Jean ROCHE à Alexandre PISSAS, Justine ROUQUAIROL à Anthony CELLIER, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE,

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Laurent OUIILLON

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Cotisation 2022 à l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que le développement économique et les actions en faveur de l'emploi font partie des compétences de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien pour définir les modalités d'intervention de la Mission Locale Jeunes,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération

Considérant que cette question a été présentée à la commission économique le 13 octobre 2022,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de signer** la convention avec l'association Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien pour l'année 2022,
- **d'autoriser** le président à signer tous les actes s'y rapportant,
- **d'attribuer** le montant de la cotisation pour l'année 2022 fixée à 107 678,60 € (75 830 x 1,42 euros),
- **d'autoriser** le Président à prélever cette cotisation sur le budget 2022.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 octobre 2022.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **7 NOV. 2022**

